



**Au niveau fonction publique et à la DGFIP,
CGT, FO et Solidaires
appellent les agents à la grève
et à la manifestation le mardi 26 janvier prochain.**

Comme tous les fonctionnaires, les agents de la DGFIP ont toutes les raisons de faire grève contre la politique du gouvernement.

Le **point d'indice** est bloqué depuis 2010.

Les milliers de **suppressions d'emplois** chaque année depuis quinze ans, les milliers de postes vacants ne cessent de détériorer nos conditions de travail. Les restructurations qui se poursuivent et se combinent avec la réforme territoriale mettent en cause l'existence même de la DGFIP, son réseau et l'exercice de ses missions.

La **retenue à la source**, véritable privatisation du recouvrement, ne peut conduire qu'à une nouvelle vague de suppressions d'emplois et à la mise en cause du rôle central de la DGFIP dans la collecte des recettes de l'état.

En parallèle les statuts particuliers des agents de la DGFIP sont directement menacés par la mise en œuvre par le gouvernement, contre l'opposition des syndicats représentant la majorité des personnels, du protocole **PPCR** (Parcours professionnels, carrières, rémunérations). Au programme : la marche vers des statuts interministériels ou trans-fonctions publiques pour permettre la mobilité forcée généralisée et la mise en cause de tous éléments de nos statuts particuliers qui font obstacle à cette mobilité.

C'est ainsi que le gouvernement vient d'inscrire dans la loi de Finances 2016 la "cadence unique d'avancement" et le démarrage de la conversion d'une partie du régime indemnitaire en points d'indice. La **cadence unique d'avancement** signifie la fin des réductions d'ancienneté de un ou deux mois attribuées chaque année à une très large majorité du personnel de la DGFIP au profit d'un nouveau système fortement discriminant concentrant les attributions sur une minorité très réduite. Cela représente sur toute une carrière **une perte qui se chiffre en milliers d'euros** (merci les organisations signataires!).

La transformation d'éléments de primes en points d'indice vise à réduire le régime indemnitaire au nom d'une grille unique harmonisée. Le régime indemnitaire spécifique des agents de la DGFIP est directement visé.

Dans notre département la direction poursuit les restructurations de services : fusion des PRS sur le site de Nanterre, disparition de la recette des Finances, caisses uniques, « mutualisations » entre SIE... Le « plan emploi » 2016 prévoit 58 suppressions nettes pour notre département ; cette année encore une brigade de vérification disparaît, toutes les catégories de services sont touchées. En accompagnement de la métropole du Grand Paris la direction procède à des transferts d'emplois vers les trésoreries des villes « capitales » de territoire (4 territoires dans le 92 depuis le premier janvier) par prélèvement sur les trésoreries de proximité. C'est tout le réseau qui est menacé.

58 suppressions en 2016, ce qui fera 471 suppressions d'emplois dans notre département depuis 2009, année de la fusion !

A cela s'ajoutent les **emplois** implantés mais **non pourvus** : au **1er mars prochain il manquera 60 agents C, 88 agents B et 27 agents A!**

Point d'indice bloqué depuis 5 ans, statuts particuliers, avancement et régime indemnitaire menacés par PPCR, suppressions et vacances d'emplois en masse, restructurations incessantes, conditions de travail dégradées... cela ne peut plus continuer.

Cette situation met à l'ordre du jour la mobilisation la plus large du personnel dans la grève, la grève pour bloquer la politique gouvernementale destructrice et imposer la satisfaction de nos revendications.

A l'occasion des tournées de service qu'elle organise dans les prochains jours, la section CGT appelle les agents à se réunir et débattre sur chaque site et dans chaque service et à se mobiliser pour bloquer la politique gouvernementale et faire aboutir les revendications :

- **rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice ;**
- **arrêt des suppressions d'emplois, pourvoi des postes vacants ;**
- **arrêt des restructurations et fermetures de services ;**
- **maintien des statuts particuliers, non aux statuts interministériels, retrait de PPCR .**